

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 21 décembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, et Virginie REY.

Avaient donné pouvoir : Daniel FRERY à Robert NATALE, Christian GAILLARD à Anissa BRIKH, Thierry MARCJAN à Jacques ALEXANDRE et Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 16 décembre 2022	Le 16 décembre 2022	En exercice	50
		Présents	25
		Votants	27

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 15 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 16 décembre 2022.

Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Catherine CREPIN est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2022-08-21 Vote des tarifs de la REOM 2023

Rapporteur : Bernard. CERF (CH)

Vu la délibération 2021-03-49 relative au dernier vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

La réduction progressive de l'excédent net de fonctionnement entre 2021 et 2022 nous amène à proposer une augmentation des tarifs.

Il est par conséquent proposé d'augmenter de 5% la part fixe et la part variable à compter du 1^{er} semestre 2023.

Proposition de la nouvelle grille tarifaire :

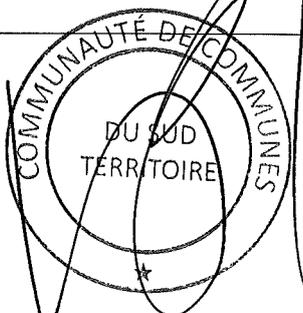
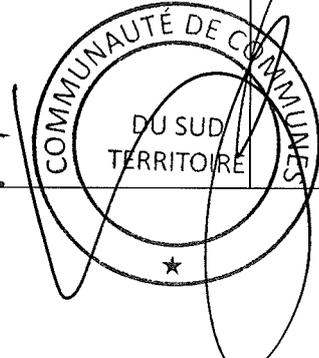
Niveau tarifaire	Litrages	Tarif 2022	Tarif 2023	Tarif 2022	Tarif 2023
A	80 L	116.57 €	122,40 €	1.71 €	1.80 €
B	120 L	163.18 €	171,34 €	2.08 €	2.18 €
C	140 L	206.11 €	216,42 €	2.26 €	2.37 €
D	180 L	273.61 €	287,29 €	2.65 €	2.78 €
E	240L	338.62 €	355,55 €	3.19 €	3.35 €
F	360 L	451.50 €	474,08 €	4.30 €	4.52 €
G	500 L	591.38 €	620,95 €	5.62 €	5.90 €
H	660 L	752.11 €	789,72 €	7.11 €	7.47 €
I	770 L	862.53 €	905,66 €	8.16 €	8.57 €
I	1 000 L	1 110.65 €	1 166,18 €	10.37 €	10.89 €

Pour une famille de 4 personnes avec une présentation par mois la facture semestrielle s'élèverait à 160.32 € au lieu de 152.70 €.



Le Conseil communautaire, après en avoir débattu avec 27 voix pour et 2 abstentions, décide :

- D'adopter la grille tarifaire ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023
- D'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> <p>JEUDI 22 DEC. 2022</p>  
--	---